

ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

RENSEIGNEMENTS

<u>Votre entreprise :</u>	<u>Etablissement bénéficiaire :</u> Ensemble scolaire St Joseph - St Vincent de Paul 23 avenue Georges POMPIDOU 24000 PERIGUEUX
----------------------------------	--

ENTREPRISE :

Siren/Siret entreprise :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél. : ; e-mail :

Votre masse salariale 2020 : €

x 0,68% : €

Solde école de 13% TA 2022 : €

Subvention école déductible : € ; Bonus alternant déductible : €

Montant de votre versement : €

Au profit de : **LP PR St Vincent de Paul**
Lycée Technologique St Joseph

code UAI : **0240089S**
code UAI : **0240079F**

Mode de règlement :

Virement :

IBAN : FR76 3000 3015 9000 0372 6977 223

BIC : SOGEFRPP

Mentionner votre n° de SIRET en libellé de virement.

Chèque

N° :

A l'ordre de : **OGEC St Joseph Périgueux**